

DEPARTEMENT DU NORD

COMMUNE DE JEUMONT

Extrait de registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle Bizet sous la Présidence de son Maire, Monsieur Pascal ORI, en suite de convocation en date du 10 décembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie. Le nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 30.

Délibération : 81/2024

Objet : Convention
d'objectifs et de moyens
au profit de l'association
« Centre Culturel
Transfrontalier le
Manège » 2024 – 2025

Secrétaire de séance :

Freddy ERIBON

Étaient présents :

M. Pascal ORI, M. Arnaud BEAUQUEL, ~~Mme Claire ARDID~~, ~~Mme Nadia TERKI~~, Mme Sylvie DEVILLERS, ~~M. Bernard DELBECQUE~~, Mme Anne DELHORS, M. Karim YAHATENE, M. Henri MOTHY, ~~Mme Caroline TACQUENIER~~, M. Freddy ERIBON, Mme Marina MORESCHI, ~~M. Damien TENRET~~, Mme Luisa KHENTACHE, M. Cyril PIRE, M. Serge LEBLANC, Mme Patricia GUCCIONE, ~~Mme Nathalie GARIN~~, ~~Mme Cathy LEPORCQ~~, Mme Malika TERTAG, M. Daniel BRICOUT, ~~Mme Marie-Yolande SOUVART~~, ~~M. Abderrazak ABDELLI~~, M. Gérard MARCEAU, Mme Véronique LONA, M. Anthony BRAVIN, M. Gérard JOLY, M. Philippe BIAIS, ~~Mme Valérie KRUG~~, M. Lionel MAURAGE

Conseillers ayant donné pouvoir :

Mme Claire ARDID à M. Pascal ORI
Mme Nadia TERKI à Mme Luisa KHENTACHE
M. Bernard DELBECQUE à M. Arnaud BEAUQUEL
M. Caroline TACQUENIER à Cyril PIRE
M. Damien TENRET à Mme Marina MORESCHI
Mme Nathalie GARIN à Mme Sylvie DEVILLERS
Mme Cathy LEPORCQ à Mme Anne DELHORS
Mme Marie-Yolande SOUVART à M. Henri MOTHY
M. Abderrazak ABDELLI à M. Karim YAHATENE
Mme Valérie KRUG à M. Philippe BIAIS

Dans le cadre de sa politique culturelle, la ville de Jeumont soutient financièrement l'Association « Centre Culturel Transfrontalier le Manège » depuis plusieurs années dans le cadre d'un partenariat pour la production, la diffusion et la confrontation des formes artistiques notamment les créations contemporaines nouvelles.

La Commune propose, par le biais d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens avec l'Association, de reconduire son soutien aux actions artistiques et culturelles de celle-ci pour la saison 2024/2025. Il est précisé que le montant de la subvention s'élève à la somme de 43 000 € (quarante trois mille euros).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré

A l'unanimité

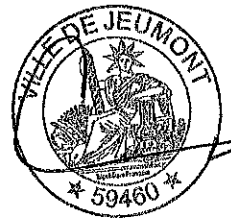
Décide d'établir une nouvelle convention d'objectifs et de moyens au profit de l'Association « Centre Culturel Transfrontalier Le Manège » pour la saison 2024/2025.

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention dont le projet est annexé à la présente délibération convention.

Précise que les crédits ont été votés lors du budget 2024.

Fait en séance les Jour, Mois et An que dessus

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE MAIRE, *u*



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

*Délibération rendue exécutoire compte-tenu
de la transmission en sous-préfecture le .../.../...
et de la publication ou la notification le .../.../...
Le Maire*

